

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, MARTEL Caroline, ROUX Vincent, DUBOIS Anthony, LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel.

Absents excusés : LERAT Marie-Thérèse (pouvoir à RABLINEAU Jeannine), PINTO Miguel.

Madame MARTEL Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↳ Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable ;
- ↳ Salle des associations ;
- ↳ CDC Andaine Passais : compensation provisoire 2018 ;
- ↳ Délibérations diverses ;
- ↳ Questions diverses

I – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 12 décembre 2017 le Conseil Municipal délibérait pour approuver l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Domfront (SMAEP) à compter du 1er janvier 2018 et valider les statuts de ce nouveau regroupement.

La création de ce nouveau syndicat faisait suite à la prise de compétence « Eau » par la communauté de communes (CDC) Domfront-Tinchebray Interco à partir de cette même date du 1^{er} janvier 2018, comme précisé sur le procès-verbal de la séance de la CDC Domfront-Tinchebray Interco en date du 5 décembre 2017 (article 16).

Or, la communauté de communes a pris un arrêté dès le 12 juin 2017 pour définir ses nouvelles compétences ne faisant mention d'aucune date de prise d'effet.

En pareille situation, c'est une application immédiate qui est prévue. Cela signifie que Domfront Tinchebray Interco détient la compétence eau sur l'ensemble de son territoire depuis le 12 juin 2017.

Ce transfert vaut donc retrait des communes de Domfront en Poiraise, Avrilly, Lonlay l'Abbaye, St Brice en Passais et St Gilles des Marais du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, dont le périmètre se réduit à présent aux communes de Perrou et Juvigny Val d'Andaine (pour ses communes historiques de La Baroche sous Lucé et Lucé).

Le président et le vice-président (qui étaient délégués de communes retirées) ont perdu leur mandat au sein du syndicat depuis le 12 juin 2017. Tout ce qui a été réalisé depuis le 12 juin 2017 par le syndicat est illégal.

Étant entendu que le SMAEP de la région de Domfront prévoyait un regroupement entre Domfront Tinchebray Interco et les communes de Perrou et Juvigny Val d'Andaine à compter du premier jour de l'année 2018, mais que cette configuration n'est pas légale au vu de la date de prise d'effet de la compétence eau par la CDC, la commune de Perrou doit dans un premier temps retirer sa délibération du 12 décembre 2017.

Suite à cela, les communes de Perrou et Juvigny Val d'Andaine, qui composent désormais à elles seules le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable, doivent nommer chacune deux délégués pour les représenter.

La nouvelle assemblée ainsi constituée devra se réunir dans les meilleurs délais pour définir son organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de

- RETIRER sa délibération du 12 décembre 2017 approuvant son adhésion au SMAEP de Domfront ;
- DESIGNER Madame RABLINEAU Jeannine et Monsieur LOQUET Robert délégués au Syndicat

Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Domfront pour représenter la commune de PERROU.

- CHARGER Madame le Maire de faire part de cette décision au SIAEP ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

II – SALLES DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux sont à prévoir à la salle des associations.

En effet, les murs sont très humides à cause d'infiltrations, qui ont été constatées lors des travaux de pose du compteur pour les panneaux photovoltaïques, mais aussi dans l'entrée de la pièce principale, à l'emplacement de l'ancienne boîte aux lettres.

L'agent technique a commencé à démonter ce qui devait l'être et va procéder à la réfection des murs.

Il faut également prévoir de remplacer les radiateurs.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et charge Madame le Maire de faire établir des devis pour de nouveaux radiateurs.

III – COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE PASSAIS : COMPENSATION PROVISOIRE 2018

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CDC Andaine Passais, qui s'est réunie pour fixer le montant des compensations provisoires qui seront attribuées aux communes membres en 2018.

Le montant qui serait versé à la commune de Perrou resterait inchangé à savoir 26 772.75 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

IV - DELIBERATIONS DIVERSES

Néant

VII - QUESTIONS DIVERSES

- GAEC Beudet de la Monnerie : Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après s'être déplacée avec son 1^{er} adjoint, et avoir fait parvenir un courrier à Messieurs Beudet pour leur demander de bien vouloir nettoyer la voirie suite à des travaux agricoles, elle a reçu un courrier en mairie dont elle donne lecture. Les conseillers municipaux décident que ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Véolia Eau : pour information, Madame le Maire signale que suite à des travaux de branchement d'un compteur d'eau à l'initiative d'un particulier, elle a dû convoquer sur les lieux le représentant de l'entreprise Véolia Eau, car une canalisation appartenant à la commune avait été endommagée.
- Chemin du Fouteau de la Renaudière : suite à des travaux réalisés par la commune de Domfront en Poirais de la terre et des cailloux ont dévalés le chemin jusqu'à la voie communale 2, rendant la chaussée glissante. Madame le Maire va faire le nécessaire.
- Recensement terminé : le recensement de la population s'est achevé le 17 février. Au vu des premiers éléments la population municipale a quelque peu augmenté.
- Salles des associations : branchement du compteur par ENEDIS le 16 mars 2018. Madame le Maire en profite pour informer les conseillers municipaux que cette année, la subvention au titre de la DETR qui est accordée pour l'installation de panneaux photovoltaïques est de 80%. Elle propose de faire estimer la pose d'un tel équipement

sur la salle des fêtes. Ils l'autorisent à solliciter un devis.

- Scierie Raison Bois et Débits : Hervé MORIN Président de la Région Normandie viendra visiter la scierie le 29 mars à 15h.
- Tour de Normandie : passage à Perrou le vendredi 23 mars à 15h30.
- Congrégation / Projet association « La Vie Tranquille » : Madame le Maire fait savoir que le dossier est suivi par Nathalie GOULET, Sénateur de l'Orne.

Autres questions :

Madame LOUVET demande quelles sont les démarches en cas de nid de frelons asiatiques à détruire. Madame le Maire répond que c'est au propriétaire de faire intervenir une entreprise à ses frais.

Séance terminée à 21h00.

Le Maire,